

**COMMUNIQUE****14 FEVRIER 2013**

Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, a pris note des résultats 2012 d'EDF publiés le 14 février matin, et de la communication faite par l'entreprise à cette occasion.

Energie en actions prend note d'une proposition de dividende de 1,25 € par action au titre de cet exercice (correspondant à un taux de distribution de 55 % du résultat net courant).

**Energie en actions tient à souligner que cette proposition apparaît conforme à la politique de distribution affichée par l'entreprise**, visant à distribuer entre 55 et 65 % du résultat net courant et un dividende au titre de 2012 au moins stable par rapport à celui versé au titre de 2011 (pour mémoire, 1,15€ par action et un taux de distribution de 60%).

**Au regard du niveau élevé des besoins d'investissements opérationnels du Groupe**, notamment en France dans la production et les réseaux, **Energie en actions s'étonne que le Conseil d'Administration n'ait à ce stade retenu l'option de paiement en actions que pour la seule augmentation du dividende** (soit 0,10 € par action) et non pour la totalité du solde du dividende (0,68 € par action, compte tenu d'un acompte de 0,57 € par action versé en décembre 2012).

Energie en actions appelle les administrateurs d'EDF, et tout particulièrement les représentants de l'Etat actionnaire principal, à réexaminer au plus vite l'option de paiement en actions pour la totalité du solde du dividende.

**Energie en actions rappelle en effet que le paiement en actions nouvelles du dividende permet à la fois de :**

- respecter la politique de dividende affichée au marché, tout en préservant les ressources de trésorerie et la capacité d'investissement,
- développer le flottant, qui reste encore trop limité dans le cas de l'action EDF,
- fidéliser les actionnaires personnes physiques, qu'ils soient ou non salariés ou anciens salariés de l'entreprise.

Energie en actions souligne également que dans le cadre des dernières mesures de durcissement de l'imposition sur les dividendes, et de mise en place de la Taxe sur les Transactions Financières (TFF), le législateur a souhaité appliquer un traitement particulier à cette mesure contribuant au renforcement des fonds propres. C'est ainsi que le versement en actions des dividendes a été exclue du champ de la TFF et de la nouvelle contribution sociale de 3 % sur le montant des dividendes distribués.

Energie en actions, en tant que représentant des actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, ne comprendrait pas que dans le contexte économique actuel, l'Etat français en exigeant un paiement en juin 2013 de dividende en espèces de 906 Millions d'euros (0,58€ appliqué à son nombre d'actions EDF détenus), et en obtenant de surcroît une contribution de plus de 30 Millions d'euros (sur le montant ainsi distribué en espèces) pèse sur les capacités d'investissement et de développement durable du groupe EDF.

Contacts :

Courriel : [contact.energieenactions@gmail.com](mailto:contact.energieenactions@gmail.com)

Site internet : <http://www.energieenactions.fr>

Association créée, en 2006 suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions a pour objet de rassembler, dans la diversité et dans la neutralité, l'actionnariat salarié d'EDF, et particulièrement de :

- Développer une dynamique autour de l'ambition d'une présence des actionnaires salariés au sein du conseil d'administration d'EDF,
- Promouvoir les valeurs suivantes : représentation équitable, transparence, pragmatisme, écoute et solidarité,
- Informer et sensibiliser, en toute indépendance, les actionnaires salariés et anciens salariés du Groupe sur les questions économiques et sociales.